

# COMMISSION JEUNES

PV du 16/02/2023

Président de séance : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Laurent VOURIOT,

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice Boffelli, David Carrasco, Alain DROUIN, Mme Myriam Bellabiod

## DEMANDES DE TOURNOIS

- **AS BRAM** : 17/06 catégories U7 U9 et U15  
18/06 catégories U11 et U13
- **MJC GRUISSAN** : 17/06 catégories U11 et U13  
18/06 catégorie U15
- **FC LIMOUX** : 17/06 catégories U7 et U11  
18/06 catégories U9 et U13

**La commission donne son accord pour ces trois manifestations.**

## REPORTS

Les rencontres pourront se jouer avant les dates définies ci-dessous :

### Coupe de L'Aude U17

Le 8<sup>e</sup> de finale Goal 2 – Limoux/Cougaing est fixé au Samedi 4 Mars à 15h00

### U17 D1

- GFPLM – FC Trèbes est fixé au Samedi 4 Mars à 15h00

## AMENDES

### U13

- Coursan / Fleury - entente Sallèles / Cuxac 1 **Amende Coursan/Fleury 26€** résultat non saisi

## COUPES

Pour rappel, voici les matchs de coupes à venir :

### Coupe U13 O SPORT ½ FINALE Samedi 22 Avril

- **FAC – Fun** Recevant désigné par tirage au sort.

### ¼ de finale matchs en retard

- **FAC 3 – SCNM 1** Samedi 4 Mars 14h
- **RC Pieusse – FC Briolet** Samedi 18 Février

Pour rappel, l'épreuve de jonglage doit être terminée avant le début de la rencontre

### Challenge Peytavy ¼ de finales

**Les rencontres qui étaient prévues le 18/03 sont reportées à une date ultérieure dans l'attente des résultats des rencontres devant passer en commission de discipline.**

### Challenge Loubatieres U15 ¼ de finale Samedi 11 mars

- Vainqueur Entente grand Malepère 3 Vs SCNM 2 – HMO
- FC Quillan – FC Briolet 2
- Grand Malepère 2 – US Minervois
- MJC Gruissan – FCCM

### Coupe de l'Aude U15 ¼ de finale Samedi 11 Mars

- Luc FC – OCSM
- TPFC/Malves 1 – FAC 2
- FUN 1 contre vainqueur GOAL 1- Fac 1
- Vainqueur Goal 2- Grand Malepère Contre Fac 3

### **Challenge Loubatière U17 ¼ de finale Samedi 11 Mars**

- FC Quillan – GFPLM
- FC Briolet – Vainqueur Salleles/Cuxac – Luc
- GFC2 – GFC 1
- OCSM 2 – US Minervois

### **Coupe de l'Aude U17 ¼ de finale Samedi 11 Mars**

- OCSM – FUN
- US Conques – SCNM
- FC Trèbes – FAC **Avancé au Mercredi 8 Mars**
- Vainqueur GOAL 2 – Entente Limoux/Cougaing Vs GOAL 1

## **DIVERS**

### **FESTIVAL PITCH U13 LE 1<sup>er</sup> AVRIL A PORT LA NOUVELLE**

Conformément au règlement de la fédération Française de Football ci-dessous voici la liste des 16 clubs qualifiés.

<b>FU NARBONNE 3</b>
<b>TRAPEL PEUNNAUTIER FC 2</b>
<b>FC GRUISSAN 2</b>
<b>FA CARCASSONNE 1</b>
<b>GFPLM 1</b>
<b>FU NARBONNE 1</b>
<b>FA CARCASSONNE 2</b>
<b>GFC 2</b>
<b>SC NARBONNE MONTPLAISIR 1</b>
<b>SC NARBONNE MONTPLAISIR 2</b>
<b>FCC MEDITERRANEE 1</b>
<b>TRAPEL PENNAUTIER 1</b>
<b>RC BADENS RUSTIQUES</b>
<b>RC PIEUSSE 1</b>
<b>FC BRIOLET 1</b>
<b>OCSM 1</b>

### 1.1 Participation des équipes U13 – Garçons et filles

Les équipes disputant une compétition de Ligue ou de District doivent participer au « Festival Foot U13 Pitch ».

- Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le Comité de Direction de District ou de Ligue. Elles doivent participer régulièrement à l'offre de pratique proposée par le District ou la Ligue.
- **La participation est gratuite.**
- **Le nombre d'équipes participantes par club est limité à 2 équipes pour la phase finale départementale et 1 pour la phase régionale.**
- Peuvent participer au FFU13 G :
  - les joueurs et joueuses U13 et U12,
  - 3 joueurs ou joueuses U11 maximum,
  - les joueuses U14.
- Peuvent participer au FFU13 F :
  - les joueuses U13 et U12,
  - 3 joueuses U11 maximum.
- Le temps de jeu par joueur et joueuse doit être au moins égal à 50 % du temps de jeu total.

### 1.2 Qualification des joueurs et joueuses

- Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au FFU13 G / FFU13 F que pour un seul club, dans la même saison.
- Pendant les tours de qualification uniquement, une joueuse peut participer avec son club aussi bien au FFU13 G qu'au FFU13 F, sous réserve que les deux événements n'aient pas lieu lors du même week-end.
- Une joueuse qui a participé avec son club au FFU13 G lors de la phase départementale, peut participer au FFU13 F lors de la phase régionale avec ce même club, et inversement. Il en est de même entre la phase régionale et la phase nationale.
- Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard le 31 janvier 2023.
- Pendant toute la durée du FFU13 G / FFU13 F, le nombre de joueurs / joueuses titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période.
- Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-avant énoncées pourra, en cas de qualification, être interdite de participer à la phase suivante du FFU13 G / FFU13 F au titre de la saison en cours.

## **U13 D2 poule B**

**FC Lauquet – Fun** Utilisation de l'ancienne feuille de match.

Il a déjà été demandé aux clubs de télécharger les feuilles de match à jour.

***Le Secrétaire***